



Secrétariat

IC/Genève/2002/34/Corr.1
26 juillet 2002

Distribution :

1 exemplaire par fonctionnaire

FRANÇAIS SEULEMENT

CIRCULAIRE N° 34/Corr.1

**Objet : Composition du Conseil central de contrôle et
du Comité central de contrôle à Genève**

Rectificatif

Paragraphe 4 doit se lire comme suit :

Le Chef du Service de la gestion des ressources humaines ou son représentant, est membre ès qualités, sans droit de vote, du Conseil et du Comité. Les responsables départementaux des questions relatives aux femmes, participent à titre consultatif aux réunions du Conseil et du Comité.

Le Directeur général
Sergei Ordzhonikidze